

VAL-D'OISE **ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE**

Objet : Autorisation de sondages chemin vicinal CV n°1 d'Attainville au Mesnil-Aubry lieu dit « la voie qui faut », CV n°9 « dit du Mesnil-Aubry à Attainville » et sur le chemin rural CR n°9 « dit Avenue du Fond du Saule »

Le Maire du Mesnil-Aubry,

Vu le CGCT et notamment l'article L 2213-4 « Le maire peut, par arrêté motivé, interdire l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules »
Vu la demande de la **SAS BIOGAZ DU PAYS-DE-France, représentée par la société ICSEO** 59, rue du Faubourg Saint Antoine 75011 PARIS d'autoriser la réalisation des travaux suivants, sur le chemin vicinal CV n°1 d'Attainville au Mesnil-Aubry lieu dit « la voie qui faut », CV n°9 « dit du Mesnil-Aubry à Attainville » et sur le chemin rural CR n°9 « dit Avenue du Fond du Saule »

au cours de la période du 6 juin au 7 juin 2023 ;

- ✓ 3 sondages à la tarière de 2m de profondeur (Ø63mm).
- ✓ 3 essais pénétrométriques de 2m de profondeur (Ø63mm).
- ✓ 20 mesures de déflexions ponctuelles à la poutre de Benkelman sur un linéaire de 4,5 km, suivant le plan annexé au présent arrêté
- ✓ remise en état (chaque sondage et essai réalisés fera l'objet d'une réfection via rebouchage des terrains extraits + gravette + enrobé à froid en surface. La réfection se fera directement après la fin de chaque sondage et suivra ainsi l'avancement du chantier).

ARRETE

Article 1 : La **société ICSEO** 59, rue du Faubourg Saint Antoine 75011 PARIS, mandatée par la **SAS BIOGAZ DU PAYS-DE-France** est autorisée à réaliser les travaux, sur le chemin vicinal CV n°1 lieu dit « la voie qui faut », CV n°9 « dit du Mesnil-Aubry à Attainville » et sur le chemin rural CR n°3 « dit Avenue du Fond du Saule » sur la période du 6 juin au 7 juin 2023 ;

Article 2 : La **société ICSEO** 59, rue du Faubourg Saint Antoine 75011, PARIS, mandatée par la **SAS BIOGAZ DU PAYS-DE-France** est autorisée à réaliser les travaux suivants,

- ✓ 3 sondages à la tarière de 2m de profondeur (Ø63mm).
- ✓ 3 essais pénétrométriques de 2m de profondeur (Ø63mm).
- ✓ 20 mesures de déflexions ponctuelles à la poutre de Benkelman sur un linéaire de 4,5 km, suivant le plan annexé au présent arrêté
- ✓ remise en état (chaque sondage et essai réalisés fera l'objet d'une réfection via rebouchage des terrains extraits + gravette + enrobé à froid en surface. La réfection se fera directement après la fin de chaque sondage et suivra ainsi l'avancement du chantier).

Article 3 : Un état des lieux, ainsi qu'une réunion de chantier en début et fin de travaux sera organisée avant toute intervention de la **société ICSEO**,

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier.

Article 5 : Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry, la Secrétaire de Mairie et les services de Gendarmerie d'Ecouen sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mesnil-Aubry, le 02/06/2023

Le Maire,



Martine BIDEL

